

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE SERVICE DE DIX-HUIT MOIS

La Commission de l'Armée veut alléger les charges militaires. La grande leçon de Jaurès sur les réserves

La guerre de 1914-1918 a illustré, par les faits, la puissance des principes énoncés par Jaurès dans son livre: L'Armée Nouvelle.

« La France ne peut vaincre, écrivait-il, que par la puissance et l'élan des réserves, portées d'un bond au premier plan du combat. Elle ne peut se sauver, elle ne peut vaincre qu'en faisant de sa nation armée et pacifique, une véritable armée... »

« La France doit développer sa constitution militaire selon ses tendances, son génie propre, c'est-à-dire selon la loi idéale d'une démocratie pleinement pacifique: elle doit élever toutes ses réserves à être la grande et véritable armée active... »

Les paroles de Jaurès ont été enfin entendues par nos législateurs. Le rapporteur de la Commission de l'Armée de la Chambre, le lieutenant-colonel Fabry, vient de déposer son rapport sur le projet de loi sur le recrutement de l'armée: au nom de la Commission, il repousse le système André Lefèvre des deux ans de service; il se prononce en faveur d'un régime transitoire de dix-huit mois de service et consacre le principe des réserves largement organisées pour faire, en cas de guerre, partie intégrante de l'armée de défense.

La classe 1922 commencera le service de dix-huit mois

Dès l'an dernier, nous avions protesté contre le projet des deux ans. Le service de dix-huit mois suffit pour assurer les effectifs de surveillance nécessaires sur le Rhin, étant donné qu'on peut appeler la classe libérée en très peu de jours, si le besoin est. La récente expérience du rappel de la classe 1919 le démontre. Le Parlement a entendu la voix du pays.

Le rapporteur de la Commission de l'Armée indique de la manière suivante les grandes lignes du projet:

« La commission a estimé que le service égaré pour tous pendant dix-huit mois donnera à notre armée les effectifs suffisants. Elle a même envisagé la possibilité, dans un avenir assez prochain, de réduire encore le temps de service. C'est ainsi qu'elle a inscrit dans la loi l'obligation pour le ministre de la guerre de faire connaître au Parlement, le 30 novembre 1922, dans un rapport, si le jugeant possible d'abaisser pour la classe 1920 et les suivantes la durée de leur présence sous les drapeaux... »

« La commission considère le service de dix-huit mois comme une mesure de transition. L'application du service de dix-huit mois commencera avec la classe 1922, qui sera la première à accomplir une année de service. Les classes 1920 et 1921 seront libérées au bout de deux ans de service, d'après la date de leur incorporation. Les ajournés de la classe 1918, incorporés par la suite, seront libérés, en octobre 1921, ceux de la classe 1919 en avril 1922, ceux de la date de leur incorporation. Les ajournés de la classe 1921 seront examinés avec le premier contingent de la classe 1922 ainsi seront incorporés pour deux ans. Pour ne pas prolonger au delà de deux ans le service des classes 1920 et 1921, le ministre de l'Armée maintient le principe de l'incorporation ou de l'ajournement et elle a adopté l'incorporation de chaque classe en deux fois, par demi-contingent, en mai et en novembre de chaque année. Le système assure la permanence des effectifs instruits et permettra, dans l'avenir, la réduction de la durée de service... »

Ainsi le régime des dix-huit mois apparaît, fort opportunément, comme tout à fait transitoire. Il durera jusqu'en 1925.

Les AVEUX du «CRI DU NORD»

Nos articles sur le « Cri du Nord » comportaient des accusations précises sur les compromissions financières de ce journal; nous avons cité des noms, des chiffres, des dates. J'ai signé: Alex. Will.

Après huit jours de réflexion, le journal mis en cause s'est dérobé aux justifications en publiant une note, embrouillée à dessein. OU IL N'Y A PAS UN MOT D'EXPLICATION SUR LES SOURCES Equivoques DE SON BUDGET. C'est signé: le « Cri du Nord ».

CE SILENCE, CETTE REGULADE, CONSTITUENT L'AVEU LE PLUS COMPLET.

Pour assouvir sa colère, le « Cri du Nord » peut injurier anonymement la mémoire vénérée de notre fondateur et ami Edouard-Desalle. Elle demeure au-dessus de ces vilénies. Les démocrates et les socialistes du Nord savent maintenant quelle est la valeur morale du « Cri » et de ses gens.

NOUS AVONS DRESSE UN ACTE D'ACCUSATION. POUR L'HONNEUR DE LA PRESSE, LE « CRI DU NORD » DEVAIT SE JUSTIFIER.

IL AVAIT! ON SAIT DESORMAIS D'OU VIENT L'ARGENT ET D'OU VIENT LE POISON. SES INSULTES NE TOMBENT PLUS D'ASSEZ HAUT POUR ETRE RELEVÉES! A. W.

Au Groupe interparlementaire des Départements dévastés

Paris, 16 juin. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M.

époué à laquelle on examinera la possibilité de le réduire si les événements extérieurs le permettent.

De 22 à 40 ans dans la réserve

L'armée active sera la gardienne de la paix sur le Rhin. Derrière elle, la nation pourra travailler, prête à répondre au premier appel. C'est la conception de Jaurès, non pas sans doute dans toute son ampleur, mais déjà dans son essence. Ce ne sont pas les « milices », mais « est la réserve des hommes de vingt-cinq à quarante ans, prête à bondir si la patrie est menacée. »

Le rapporteur de la Commission de l'Armée définit ainsi la constitution des réserves:

Pendant les deux années qui suivent leur libération, les hommes restent à la disposition du gouvernement qui peut les rappeler par ordres individuels.

Dans l'armée active, la disponibilité et la réserve active, la durée du service est fixée à vingt ans, comprenant deux mois de périodes d'exercices. L'armée territoriale proprement dite comprend, en dehors des hommes de quarante à cinquante ans, affectés en temps de guerre aux emplois de l'intérieur.

Pour alléger la charge du service actif, la Commission prévoit des sursis d'incorporation jusqu'à 25 ans; vingt jours de permission, en dehors des dimanches, et de fusils se tiennent aux aguets. Depuis hier après-midi, loyalistes et sin-feyers n'ont pour ainsi dire pas cessé de combattre. La police est impuissante à les séparer.

La volonté du pays: Ne préparer aucune agression

On trouve dans le rapport de la Commission de l'Armée la justification des mesures préconisées par elle.

C'est d'abord la formule même de Jaurès: « Ce n'est plus une armée qu'il faut mettre en action, c'est la nation entière; sans toutes les ressources du pays qu'il faut appliquer à l'effort de la guerre... » D'autres projets de lois doivent compléter celui du recrutement; il est nécessaire de préparer la mobilisation administrative, industrielle et agricole. Le scandale des profiteurs de la guerre ne doit plus se renouveler, si, par malheur, la nation est entraînée dans un nouveau conflit.

Mais peut-il encore se produire? Le rapport du lieutenant-colonel Fabry met administrativement en lumière l'affaiblissement militaire et stratégique de l'Allemagne; non seulement on la désarme, mais elle a perdu ses bases principales: les relations, ses alliés d'hier, sa prospérité économique, condition de résistance. La Commission de l'Armée a répondu avec fermeté aux discours alarmistes de M. André Lefèvre et aux excitations du « parti de la guerre ».

« La Commission, dit le rapport, a été uniquement guidée par des préoccupations d'ordre défensif qui correspondent exactement à la volonté du pays, à la volonté d'agression, qui est de ne préparer aucune agression... »

Soyons vigilants et préparés à toute riposte, mais surtout défendons, avec une passion véhémente, la Paix des peuples! Alex. Will.

LES DOMMAGES DE LA GUERRE

Le groupe a examiné la nouvelle circulaire du ministre des Régions Libérées, interdisant aux agents administratifs d'accepter des indemnités pour dommages à des immeubles démolis, des décisions accordant 10 pour cent d'imprévu sur les travaux. Il a décidé d'en demander la modification.

POUR LES BRASSEURS

Au nom de l'Union Française des Syndicats de la Brasserie Française, MM. Croquet et Vandame ont exposé les conséquences désastreuses pour les brasseries sinistrées, des décisions contradictoires rendues par les commissions arbitrales des loyers, et ont demandé que les locataires principaux bénéficient des mêmes exonérations que les sous-locataires. Un avis favorable a été émis par le groupe à l'unanimité, et il a été convenu que des démarches seraient faites pour obtenir que les propositions de loi dont est saisie la commission de législation de la Chambre, puissent être discutées et votées à bref délai.

Les mineurs anglais continuent la grève

LES OFFRES GOUVERNEMENTALES

« Londres, 16 juin. — Les résultats du vote des mineurs sur la question de l'acceptation première ou du rejet des offres du gouvernement sont maintenant connus: 22.242 ont voté pour le rejet, et 6.077 pour son acceptation. »

Le Conflit cotonnier est réglé

Selon le « Daily Mail », le conflit de l'industrie cotonnière a été réglé en principe. Les délégués des usiniers et ceux des ouvriers ont signé une convention par laquelle les ouvriers acceptent une réduction de 22 % du taux actuel du salaire.

EN SILESIE

Les Allemands auraient attaqué les Alliés

Français et Anglais auraient été tués ou blessés

D'après une dépêche de Beuthen, des combats sanglants auraient eu lieu entre les Allemands, d'une part, et des détachements franco-britanniques, de l'autre. Près de Cosel, les Allemands auraient attaqué les Français, qui auraient eu plusieurs tués et blessés. Aux environs de Koblentz, ils auraient tué un sergent et un soldat anglais et en auraient blessé d'autres.

Les détachements alliés ont attaqué et dispersé plusieurs bandes du général Hofer.

C'est l'Orgesch qui dirige tout

Il se confirme que le refus du général Hofer de se soumettre aux conditions de la commission interalliée fait partie d'un plan d'ensemble élaboré par le comité directeur de l'Orgesch, présidé par un pan-germaniste fameux, l'abbé Ullitzka, pour s'emparer de tout le territoire de plébiscite.

Sous l'impulsion des chefs de l'Orgesch et selon un plan précis établi par eux, les Allemands font journellement des incursions dans les localités abandonnées par les Polonais, tuant ou capturant les paysans sans défense.

La guerre d'Irlande

Elle prend des proportions dans les rues de Belfast

D'après une dépêche de Londres, les désordres qui ont éclaté vendredi soir à Belfast et qui ont continué depuis, prennent sans interruption, prennent maintenant des proportions sans précédent. Dans les rues, des barricades de sacs à terre ont été élevées en hâte. Sur les toits et sur les cheminées des hommes armés de revolvers et de fusils se tiennent aux aguets. Depuis hier après-midi, loyalistes et sin-feyers n'ont pour ainsi dire pas cessé de combattre. La police est impuissante à les séparer.

Les rebelles ont pillé un grand nombre de boutiques et de magasins, envahi des maisons particulières et jeté par la fenêtre les meubles qu'elles contenaient.

Les hôpitaux de la ville sont remplis de blessés.

Arrestations en masse

Le « Daily Mail » annonce qu'un corps de cavalerie anglaise a effectué, dans le comté de Monaghan, en Irlande, un raid au cours duquel 3.000 personnes ont été arrêtées et interrogées. Un très petit nombre, toutefois, ont été maintenues en état d'arrestation.

Pour l'amélioration des finances communales

LES MAIRES ONT FAIT UNE DEMARCHE APRES DE MM. MARRAUD ET MILLEKAND.

M. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur, a reçu, jeudi matin, une importante délégation de l'Association des maires de France, présentée par son président, M. Bellamy, maire de Nantes.

Au nom de ses collègues, M. Bellamy a exposé au ministre les mesures proposées par le Congrès des maires pour améliorer les conditions des finances communales et aboutir à d'indispensables simplifications administratives.

Le ministre a fait connaître à la délégation des dispositions déjà envisagées par le gouvernement dans le sens des résolutions du congrès des maires.

Un long et cordial échange de vues s'est poursuivi sur ces différents points. La délégation a fait appel au concours personnel du ministre pour faire aboutir les améliorations et les réformes qu'elle demande.

Cette délégation a été également reçue, dans la matinée, par le président de la République.

Les droits politiques des instituteurs

UNE PROTESTATION DE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a consacré la plus grande partie de sa séance du 13 juin, à l'examen de la circulaire de M. Béral, ministre de l'Instruction Publique, aux instituteurs sur les droits politiques des instituteurs.

Il constata que « cette circulaire appelle la répression plutôt qu'elle ne garantit la justice et qu'elle risque d'être exploitée au profit ou au détriment des parties politiques. »

Il rappelle une résolution qu'a votée le 16 décembre 1901 qui, avec une précision nuancée, marque les Droits et les Devoirs des instituteurs. Aujourd'hui, comme en 1901, ajoute-t-il, le Comité Central estime que tous les membres de l'enseignement ont, comme tous les autres citoyens, le droit d'appartenir à un parti politique, quel qu'il soit.

Comme tous les citoyens, ils ont le droit en dehors de leur classe d'exercer toute propagande qui ne constitue point une provocation à des actes interdits par la loi.

Mais ils se doivent à eux-mêmes de parler et d'agir dans les formes qui sauvegardent à la fois la dignité de leur fonction et leur autorité personnelle.

L'histoire du kronprinz et de Mlle Dessefrey POUR LA RACONTER, IL EN COUTE DE 1 A 10 FRANCS D'AMENDE

EN ORIENT

Les Français auraient attaqué les Kémalistes

Les Turcs auraient subi de lourdes pertes

Selon une dépêche de Smyrne au « Daily Telegraph », des messages reçus de Cilicie signalent que les hostilités ont de nouveau éclaté entre les troupes françaises et kémalistes. Les Français ont repris Djaccher-Senir aux bandes nationalistes à la tête d'une colonne expéditionnaire. Le coloneloulon a défilé un détachement kémaliste qui a subi de lourdes pertes.

Un autre détachement turc, sous les ordres de Saliz, défend le village de Las-Kano.

A Alep et à Constantinople, on attend l'arrivée prochaine de plusieurs cuirassés français venant de Toulon.

Il convient de se souvenir que la défection de sous les plus expresse réserves. La nouvelle parait, en effet, provenir des milieux grecs de Smyrne qui, aussi bien que ceux d'Athènes, cherchent par des informations de ce genre, à créer dans l'opinion française contre les Kémalistes, un courant hostile dont ils comptent bénéficier.

Turcs et rouges avanceraient vers Smyrne

Les journaux italiens annoncent que des troupes soviétiques sont entrées en Anatolie, autorisées par le gouvernement d'Angora, pour lutter contre des ennemis éventuels. La Russie et la Turquie auraient déjà signé une alliance sur la base du désintéressement de la Russie dans la question de Constantinople et de la nécessité d'expulser des Détroits les représentants de l'Entente.

Les troupes russo-turques avancent sur Smyrne et Constantinople, pendant que les Grecs se hâtent dans la préparation de leur offensive.

Le gouvernement d'Angora aurait également décidé de ne pas reconnaître ses engagements vis-à-vis des puissances de l'Entente.

Tentatives criminelles sur les voies de chemins de fer

DES MALFAITEURS AVAIENT PLACE UN CHARIOT A TRAVERS LES RAILES

Rodez, 16 juin. — Un char à bœufs, hors de service, avait été placé sur la voie, entre Espalion et Barbotin, au moment du passage du train. Heureusement, le mécanicien aperçut l'obstacle à temps et put arrêter sa machine.

On recherche les auteurs de l'attentat. L'AUTEUR D'UN ATTENTAT A ESTE ARRETE

Un malfaiteur, nommé Casimir Pistre, a été arrêté par M. Duval, commissaire de la 8e brigade mobile, pour avoir défilé un char à bœufs placé à 2 kilomètres avant de la gare de Saint-Félix, à Alb. Fort heureusement, l'acte criminel a été découvert avant le passage du premier train de voyageurs.

Les généreuses vacances d'étudiants américains

CES JEUNES GENS VIENDRONT TRAVAILLER A LA RECONSTRUCTION DES REGIONS LIBERÉES

Paris, 16 juin. — Un groupe de cinquante étudiants, architectes et ingénieurs des Universités américaines de Harvard, Yale, Princeton, Columbia, Pennsylvania, Cornell, Massachusetts, s'est mis à la disposition du ministre des Régions Libérées pour travailler pendant l'été à la reconstruction de nos contrées dévastées.

Leurs services seront mis à la disposition de nos contrées dévastées. Ils ont l'intention, ce dont on ne saurait trop les remercier, dans le cas où le devis d'un bâtiment dépasserait le montant des dommages dus par l'Etat, de fournir eux-mêmes la différence.

Des troubles à Constantine

LA MUNICIPALITE ENVISAGE DES MESURES D'ORDRE ENERGIEUSES

Paris, 16 juin. — M. Morinaud, député de Constantine, a reçu hier la dépêche que voici: Constantine, 14 juin.

Troubles prennent caractère gravité exceptionnelle. Plusieurs coups de feu tirés. Quelques manifestants blessés. Envisageons mesures d'ordre des plus énergiques. D'accord avec autorités civiles et militaires, Télégraphiers demain.

Commerçants, n'oubliez pas de vous faire immatriculer

LES DELAIS EXPIRENT LE 30 JUIN

Paris, 16 juin. — Conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1920, les délais prévus par la loi du 18 mars 1919, pour l'immatriculation des commerçants et des sociétés commerciales au registre du commerce, expirent d'initiative le 30 juin prochain. A partir de cette date, le défaut de déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par la loi, c'est-à-dire une amende de 16 à 200 francs (dont le coût est approximativement de 10 francs) et la radiation de la loi du 26 juin 1920, de 54 à 600 francs.

Les déclarations doivent être faites au greffe du tribunal de commerce de la résidence (ou du tribunal civil en tenant lieu), dans les conditions qui ont été récemment rappelées aux intéressés par voie d'affiches.

DEUX CRIMES

DE VOLEURS A LENS

Notre ami et collaborateur Vermeersch a été assommé et dépouillé par un « Sidi ». Il est sauf

Hier matin, vers 10 heures, un coup de téléphone bref et impératif mettait en émoi toute la rédaction du « Réveil ».

Notre vieil ami Basly nous apprenait, en effet, que son secrétaire général, notre excellent ami et collaborateur Edouard Vermeersch venait d'être victime d'une agression nocturne. « Vermeersch a été à demi assommé cette nuit, son état est satisfaisant ».

Cette dernière phrase nous rassura, mais le coup était porté. Dans quelles circonstances s'était produit le fait?

Comment, et par qui, notre vieil ami Edouard avait-il été frappé?

Sans perdre une minute, l'auto fut mandée. Une demi-heure plus tard, nous filions à toute allure sur la route poudreuse de Lens.

A l'hôpital

Grande fut notre stupéfaction à notre arrivée, de trouver notre ami souriant et comme tous jours gaillard, assis à une table de conversation des mots plaisants qu'il marie avec tant de verve délicate.

« Un lit enveloppé de bandeaux, reposant sur un lit blanc, le chroniqueur fantaisiste du « Réveil », nous tend la main. L'écrin est long. « Pourquoi vous dérangez, nous dit-il? Tout va bien. — Et ces bandeaux, demandons-nous? — C'est bien simple, répond Vermeersch, j'ai failli être « estourbi »; vraiment, mes amis, je l'ai échappé belle... Et son visage se contracte sous le poids douloureux qu'il ressent en voulant se soulever. — Comment s'est passé l'accident? — Vermeersch sourit de nouveau. — C'est rigolo, dit-il, dire que j'ai été à deux doigts de la mort. — Paris, d'une voix ferme, il nous conte ce qu'il appelle son « aventure ». — Vous savez que Lens est infesté de « mouches » étrangères, tous plus ou moins recommandables les uns que les autres. C'est, d'une de ces « brutes » que j'ai été victime hier soir. — Sans blague, je ne vous le cache pas, cela m'est tombé sur le crâne, comme la foudre du ciel. Je suis encore à me demander, comment mon occiput n'a pas été littéralement défoncé, sous les coups redoublés du Tchouk-Tchouk! »

L'agression

Hier donc, continue Vermeersch, je suis allé à Lille et au « Réveil », comme vous le savez. En rentrant à Lens, j'eus à la fois la chance et la malchance, de tomber à la gare sur trois de nos meilleurs amis. Rencontre fortale, je le maudis, c'est toi qui me renvota d'aujourd'hui sur le fiancé!

« Comme il était huit heures, nous soupâmes ensemble, puis on causa, on discuta politique, reconstruction. Enfin, le temps passa, tant et si bien, même, qu'il était près de minuit quand d'un commun accord, nous décidâmes de regagner nos « pénates ». — Trois de mes amis m'accompagnèrent jusqu'à la place de l'Eglise. Avant de nous séparer, Just Evard, frère de Raoul, notre député, me demanda, en riant, si je n'aurais pas peur de rentrer seul. Inutile de vous dire que je souris à sa question. Je n'eus plus qu'à l'angle des rues de Lille et François-Gauthier, juste en face du Foyer Américain, j'aperçus un homme qui me suivait de près, je ne précis pas d'attention particulière à ce détail, quand, soudain, j'eus nettement l'impression qu'une grande m'éclairait sur la tête. Je venais, en effet, de recevoir un coup formidable à la nuque. Un deuxième suivit, je m'affaiotai tout étourdi, la tête en feu, mais l'énergumène ne s'arrêta pas. Il frappa encore deux coups formidables de son marteau pilon. — Je crus prudent alors de faire le mort. Bien m'en prit, car le « Sidi » n'aurait pas manqué de le faire passer dans le paradis d'Allah, s'il avait remarqué que je soufflais encore. — Avec une hâte fébrile, mon agresseur s'empressa ensuite à me fouiller consciencieusement. Rien n'échappa à ses investigations, portefeuille avec zettles, montre chinoise, canif, papiers, tout disparu dans ses poches. — Sa besogne terminée, il jura prudemment de dénigrer sans laisser d'adresse, naturellement. — Tout hébété, les jambes en caisses de pois, je me relevai et me dirigeais péniblement vers le commissariat de police, où un agent alla quérir le lieutenant Delacour, tandis que ses camarades se hâtaient à la recherche du bandit. — Cinq minutes plus tard, le Docteur me pansait et me reconduisit chez lui pour passer la nuit. Voilà toute mon histoire. — Ce matin, on m'a conseillé de venir à l'hôpital, j'ai obéi. Tout va aujourd'hui pour le mieux. — Ne souffrez-vous pas trop? — Non, mais j'ai le tête qui bourdonne comme si elle était sillonnée intérieurement par un bataillon de fourmis. A part cela, je ne me plains pas. — Vermeersch nous sourit. Mais voilà qu'arrive l'infirmerie qui met fin à notre conversation. — M. Vermeersch, il faut vous reposer, le médecin vous l'a dit. — Nous comprenions bien qu'il s'y oppose énergiquement, mais qu'on nous conduisit à lui avoir souhaité un prompt rétablissement et lui avoir témoigné toute notre sympathie. — Les adjoints de Constantine. »

Un Lenois de passage a été assommé et dépouillé par un inconnu. Il est mourant.

En même temps que se répandait à Lens la nouvelle de l'agression dont avait été victime notre ami Edouard Vermeersch, le bruit était colporté qu'un autre allié nocturne s'était produit à peu près à la même heure et dans la même nuit. Par qui? Par des Sids? On n'en savait rien.

Comment? Mystère. Hier matin, vers dix heures, l'agent de police Emile Dufour, en tournée dans le quartier du Grand-Coré, était informé d'un homme gravement blessé se trouvant à l'estaminot tenu par M. Trasmé Loubert, route de Lille.

Immédiatement, l'agent entra dans le débit et se trouva en présence de M. Dupré Victor, âgé de 45 ans, forgeron, résidant actuellement à Paris, anciennement domicilié à Lens.

Le forgeron, qui était dans l'impossibilité d'expliquer une partie, portait à la tête une horrible blessure, dont le sang coulait en abondance. Débrillat, tout couvert de sang, le malheureux

Dès que notre ami eut quitté le bureau du policier, après avoir été sommairement pansé, M. Cardon, l'actif commissaire de la ville, accompagné de ses agents, Bois Charles, Bequet et Monclaux, partit dans la nuit à la recherche du bandit. La diligence qu'il dépêcha lui valut de le rejoindre avant qu'il n'ait pu trouver le temps de filer vers des lieux plus hospitaliers.

A l'angle de la rue de Lille, les policiers retrouvèrent des traces de sang sur la bordure d'un trottoir de trottoir, provenant de la blessure de la victime. A deux pas de là, de l'agression, se trouvaient le lognon de notre ami et des clefs lui appartenant. Du bandit, cependant, on n'en relevait pas trace.

M. Cardon donna l'ordre à ses agents de fouiller tous les caves abandonnées Grand-Place, face aux bureaux de la Société Générale. On retrouva le portefeuille de la victime et quelques lettres et papiers épars, le portefeuille était vide, quant aux lettres elles avaient été ouvertes et examinées.

Les agents poursuivirent vainement leurs recherches depuis deux heures, quand vers trois heures trente, ils remarquèrent sur la Grand-Place, un individu aux allures plus que suspect, qui, à leur approche, fit mine de vouloir se dérober. M. Cardon l'interpella, comme le Sidi (car c'était un Sidi qu'il s'agissait) ne répondit pas, le policier ordonna à son chaperon de l'arrêter. L'animal obéit et bientôt immobilisé par l'énergie puissante du brigadier, le Marocain ne taria pas à demander grâce. Enchaîné, il fut conduit au poste, où il passa des heures complètes. Lors de la fouille, on retrouva sur le bandit tous les objets et l'argent enlevés à notre ami Vermeersch.

L'arme de l'agresseur

Les opérations de la fouille allaient être terminées, quand un des agents aperçut une bourse suspecte sous la chemise du Marocain. Inutile de chercher l'objet qu'il tenait si soigneusement enclôché, le bandit se mit à l'œuvre et quel que cherchant, tout maculé de sang.

C'était l'instrument, dont il s'était servi pour frapper notre ami. Au bout de son manche, d'une quinzaine de centimètres de longueur, le marteau forme une arme terrible, dont le poids dépasse 500 grammes.

Muni par un hercule comme elle le fut, c'est extraordinaire que notre ami n'ait pas été tué sous les coups que lui asséna son agresseur.

Une brute humaine

Le meurtrier, qui répond au nom de El Hocine ben Aliou, âgé de 30 ans, né à Temit (Maroc), habitait Lens depuis quelques jours seulement. Il travaillait précédemment à Amiens et avait été engagé comme travailleur colonial à Montpellier.

Les cheveux d'un noir de jais, descendant en pointe sur son front bas et ridé, lui donnaient une véritable allure de brute humaine. Au commissariat où nous l'avons entrevu, le Sidi souriait sur un banc, solidement enchaîné, les mains croisées sur sa poitrine. Aux questions qu'on lui pose, il répond en mauvais français.

« Comment-avez-vous votre victime? lui demandons-nous. — Non, je ne l'ai jamais vue. — Pourquoi avez-vous voulu tuer? — Pour avoir de l'argent et retourner au Maroc. — Avez-vous des complices? — Non, car j'aurais été obligé de partager. — Bandit répond sans hâte, articulait toutes les syllabes des mots qu'il prononce. — On le laisse tranquille. Il retombe dans sa somnolence interrompue. Gardé à vue, il attend l'arrivée du Parquet de Béthune, avant d'être incarcéré. — Le rapport médical

Le premier rapport médical, rédigé par le Docteur Delcourt, qui se multiplia auprès de notre ami, contient les observations suivantes: « Commotions cérébrales déterminées par plusieurs contusions reçues au front, droite et dans la région occipitale droite. Le pronostic est réservé pour quelques jours. »

« Ce rapport a été rédigé hier dans la nuit. L'état de Vermeersch s'est depuis lors, sensiblement amélioré. Notre ami ne court plus aucun danger de récidive, mais il devra garder le lit plusieurs jours. — Pendant toute la journée d'hier, des cartes de visite sont arrivées de tous les points de la ville, où la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre, dès les premières heures du matin. Les témoignages de sympathie affluèrent de toutes parts. — Cette tentative de meurtre qui, heureusement a échoué, a vivement impressionné la population Lenoise. — C'est par milliers qu'on compte à Lens les étrangers et les Marocains, en particulier. Ces éléments cosmopolites constituent un danger permanent contre la sécurité et l'hygiène publiques. Il est temps que des mesures énergiques soient prises contre l'avalanche de ces exotiques qui terrorisent nos régions dévastées. — En félicitant M. Cardon, commissaire de police et ses agents de la diligence dont ils ont fait preuve pour découvrir le meurtrier, nous formons les vœux les plus ardents pour le prompt et complet rétablissement de notre ami. — Marcel POLVENT